

# Ligue de Hockey sur glace

## -ÉTS-

### Objectif de la ligue

1. Permettre aux participants de jouer au hockey sur glace dans une ambiance amicale.
2. Maintenir ou développer un bon esprit sportif et d'équipe.

### Comité de discipline

Le comité de discipline réunira le responsable de la ligue, les arbitres, le technicien en animation sportive et le directeur du Centre sportif. Ce comité prendra une décision juste et équitable en tenant compte des objectifs de la ligue.

### Règlements

#### 1) Inscription

##### 1.1) **Priorité d'inscription :**

- 1) Étudiant.
- 2) Membres de la communauté ÉTS.
- 3) Autre.

#### 2) Équipement autorisé

##### 2.1) Équipements obligatoires :

- Casque protecteur avec protecteur facial complet.
- Protège cou.
- Patins, gants, épaulettes, jambières, coudes, culotte, coquille.

#### 3) Déroulement des parties

- 3.1) La ligue utilisera les règlements de Hockey Québec.
- 3.2) Le capitaine et ses assistants (2) seulement, pourront discuter avec l'arbitre de façon respectueuse.
- 3.3) Aucun placage ne sera autorisé.
- 3.4) Les séries éliminatoires se dérouleront seulement à la session d'hiver.
- 3.5) **Partie nulle** : Aucune période supplémentaire : un point au classement pour chaque équipe, à l'exception des parties de série éliminatoire.
- 3.6) **Éliminatoire** : En cas de partie nulle en série il y aura fusillade. Chaque équipe désignera (3) joueurs pour la première ronde, de la fusillade. Advenant encore une égalité après cette première ronde, le capitaine désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. Tous les joueurs devront participer à la fusillade (à l'exception du gardien de but) avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois.
- 3.7) La durée des parties est fixée à 3 x 18 minutes avec un temps de réchauffement de 4 minutes.
- 3.8) Lorsqu'un joueur reçoit une troisième pénalité dans la partie il est automatiquement expulsé de la partie et se verra octroyé une partie de suspension.
- 3.9) À la deuxième pénalité majeure de la session, le joueur se verra automatiquement expulsé pour la session. Sans remboursement.

- 3.10) Les capitaines auront la responsabilité des équipements qui leur seront remis.
- 3.11) Les remplaçants devront présenter leur carte d'identité au capitaine de l'autre équipe avant le début de chaque partie.
- 3.12) Un remplaçant qui recevra une pénalité majeure sera automatiquement expulsé de la partie.
- 3.13) Pour participer aux séries de fin de saison les remplaçants devront avoir joué 3 parties minimum (dans la même équipe) dans une session.
- 3.14) Afin de favoriser la tenue de joutes justes et équitables, le responsable pourra échanger un joueur ou deux par équipe afin d'équilibrer les forces si cela s'avérait nécessaire.
- 3.15) À chacune des parties, deux arbitres seront présents.
- 3.16) Chaque partie, d'une durée de 1 h 15, comporte un réchauffement et trois périodes de jeu.
- 3.17) En cas de bagarre (coup porté), les deux joueurs sont expulsés de la partie et renvoyés de la ligue.
- 3.18) Tout joueur qui commet une action dangereuse se verra automatiquement expulsé de la partie. Ce dit joueur recevra une suspension de 1 partie minimum et pourra se voir imposer une suspension supplémentaire ou une expulsion de la ligue.
- 3.19) Tout joueur qui ne respecte pas les objectifs de la ligue, pourra se voir expulsé de la ligue.
- 3.20) Les joueurs ont une demi-heure après la partie pour quitter les lieux, soit à 00 h 30.
- 3.21) Chaque joueur s'engage à respecter les règlements des 4 Glaces de Brossard, en particulier de ne pas apporter et consommer de la nourriture et boisson dans les vestiaires et sur le terrain. autres que celles vendues par le concessionnaire des 4 Glaces de Brossard.
- 3.22) Aucun remboursement ne sera émis après le début du calendrier.

**Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec  
Eric Laliberté, technicien en animation sportive, (514) 396-8639  
[eric.laliberte@etsmtl.ca](mailto:eric.laliberte@etsmtl.ca)**

*Mise à jour le 05-09-2014*